

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-432-1932 portant annulation de crédit et ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 francs au budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1932.

n° 09-432-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 novembre 1932

Numéro JO
n° 432 du 30/11/1932

Date du numéro
30 novembre 1932

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vule décret du 20 octobre 1932, portant annulation de crédit et ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 francs au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1932), publié au Journal officiel de la République française du 27 octobre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 20 octobre 1932 susvisé, portant annulation de crédit et ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 francs au budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1932.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.